

LE CENTRE BOURG

LE MOT DES ÉLUS

La commune de Saint-Cyr-en-Val envisage de requalifier et aménager son centre-bourg.

Cette volonté, de longue date, est clairement renouvelée aujourd'hui en vue de dynamiser et valoriser le cœur de la commune en s'appuyant sur des éléments structurants :

- Le projet de pôle de santé, regroupant les professionnels de santé et activités qui y sont liées.
- Une volonté de maintenir et dynamiser le commerce en lien avec le marché et les commerces existants.

Ainsi, la commune a délibéré en février 2014, pour définir un secteur d'études sur le centre-ville élargi, définir des objectifs et les modalités de la concertation sur ce projet important sur Saint-Cyr-en-Val.

Après avoir travaillé avec des bureaux d'études, les professionnels de santé et un groupe d'habitants volontaires, nous vous présentons ici les premiers éléments de projet qui sont définis.

Par ailleurs, une exposition sur le projet se déroulera en mairie à partir du 20 Novembre, pour une durée d'un mois.

Vous pouvez nous faire part de vos remarques, observations, propositions sur le registre mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture, ou en venant nous rencontrer.

A l'issue de ces premières étapes de concertation, le Conseil municipal décidera du processus à mettre en œuvre (ZAC, programme, consultation de promoteurs), et poursuivra les réflexions et la définition des plans masses et plans d'architecture.

LE PÉRIMÈTRE



Le **périmètre de réflexion** délimité par délibération du conseil municipal lors du lancement des études, a été fortement recentré autour de la rue du 8 mai 1945, de la place de la Halle. Ce périmètre correspond au **périmètre opérationnel** qui devrait faire l'objet d'aménagement dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Périmètre d'études élargie

Périmètre opérationnel

LES GRANDES ÉTAPES

2009-2012	Réflexions municipales et études d'opportunité d'aménagement du centre bourg
Février 2014	Délibération du Conseil municipal lançant la réflexion sur le centre bourg
Avril à Septembre	Consultation de professionnels de santé, groupes habitants volontaires
Septembre 2014	Proposition de scénarios d'aménagement et de programme
Novembre 2014	Informations et exposition sur le projet proposé Délibération pour le choix de l'aménageur en conseil Municipal
1 ^{er} trimestre 2015	Montage du dossier de ZAC Consultation de promoteurs
1 ^{er} trimestre 2015	Conseil Municipal tirant le bilan de la concertation, créant la ZAC, et désignant un promoteur pressenti
Jusqu'au 1 ^{er} semestre 2016	Etudes et définition détaillée des projets pour une livraison prévisionnelle des 1 ^{ères} opérations (pôle santé en 2017)

LE PROGRAMME ET ORGANISATION DES AMÉNAGEMENTS

Le projet proposé doit permettre d'accueillir :

- ✓ **Le pôle de santé**, regroupant dans un bâtiment d'environ 400 m² des professionnels de santé avec des activités médicales ou para-médicales (médecins, orthophonistes, dentiste)
- ✓ **Quelques possibilités pour des locaux commerciaux**, complémentaires aux commerces existants, en rez-de-chaussée d'immeubles autour de la place de la Halle
- ✓ **Des logements** (environ 55-60 unités), complémentaires à ceux réalisés dans la ZAC de la Croix des Vallées



Vue depuis la rue de la Gare vers la place de la Halle

- ✓ Préservation de la perspective vers l'Eglise
- ✓ Cadrage de la place avec un front bâti (rez-de-chaussée, 1 étage et comble)
- ✓ Aménagement d'un lieu de vie (café, commerces) en lien avec la halle et le marché

